




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14611-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.321**

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MAINTENANCE DES MOYENS DE TELECOMMUNICATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE ET SES ANNEXES ET FOURNITURE DE MATERIELS DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques GARCON, M. Henri MATAS

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MAINTENANCE DES MOYENS DE TELECOMMUNICATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE ET SES ANNEXES ET FOURNITURE DE MATERIELS DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le marché relatif à la maintenance des moyens de télécommunications privés et fourniture de matériels de renouvellement et d'extension (P7036) arrive à expiration le 30 juin 2011.
Dès lors, il convient de lancer un nouveau marché afin de permettre à la Ville de poursuivre la réalisation de ces prestations.

Ce marché comprend deux types de besoins :

- La maintenance des moyens de télécommunications
- La fourniture de matériels

Il a pour objet principal de développer le réseau notamment par le raccordement direct des mairies annexes, de sécuriser les télécommunications, d'assurer la pérennité des installations et de fournir du nouveau matériel en vue de basculer progressivement vers la téléphonie sur IP.

Il s'agira d'un marché unique, sans allotissement.

Conformément à l'article 10 du Code des marchés publics, « *la dévolution en lots séparés serait de nature à restreindre la concurrence, ou risquerait de rendre techniquement difficile ou financièrement coûteuse l'exécution des prestations* ».

En effet, le domaine des télécommunications étant complexe et très spécifique, pour des raisons techniques liées à ce type de prestations, et notamment pour des motifs de sécurisation et de continuité du service public, il est indispensable que les besoins soient satisfaits par un même attributaire.

Enfin, ce marché ne peut déterminer précisément, le nombre, le rythme ou la nature de l'ensemble des prestations à réaliser et des fournitures à commander.

Par conséquent, il sera passé sous la forme d'un marché à bons de commande et conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois par reconduction expresse, par période annuelle.

Les montants contractuels du marché sont les suivants :

- Montant minimal annuel : 13 000 euros HT (15 548 euros TTC)
- Montant maximal annuel : 70 000 euros HT (83 720 euros TTC)

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Prix des prestations	60
2- Valeur technique	40

Au vu du montant global du marché, la consultation des entreprises se fera sous forme d'un Appel d'Offres Ouvert Européen, conformément aux Articles 26, 33, 39 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics avec publicité obligatoire au BOAMP et au JOUE.

Compte tenu des échéances prévues des Conseils Municipaux pour l'année 2011, je vous demande de bien vouloir accepter de mettre en application l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet de présenter en Conseil Municipal la délibération « chargeant le maire de souscrire un marché déterminé avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ».

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à lancer la consultation et à signer le marché, tous documents s'y rapportant et ses éventuelles reconductions, relatifs à la maintenance des moyens de télécommunications de l'hôtel de ville et ses annexes et fourniture de matériels de renouvellement et d'extension, avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres comme étant économiquement la plus avantageuse en regard des critères énoncés dans le dossier de consultation des entreprises.

- **DIRE** que les dépenses seront imputées au Budget de la Ville (2011 à 2015), sur les lignes 900 20 21533 28, qui devront présenter les disponibilités suffisantes.

**2011.321 - MAINTENANCE DES MOYENS DE TELECOMMUNICATIONS DE
L'HÔTEL DE VILLE ET SES ANNEXES ET FOURNITURE DE MATERIELS DE
RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES
OUVERT EUROPÉEN - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**